

Recommandations élaborées à la fin du séminaire :
« Les personnes déplacées en Ukraine: après l'urgence, quelles perspectives ? »
Kiev, 2 et 3 avril 2016

Recommandations et propositions de collaboration:

1. Établir une liste de contacts renseignant les compétences, le domaine de travail et les besoins des participants.
2. Renseigner les sphères d'activités et les besoins.
3. Échange d'informations sur les différents sujets. Trouver une conclusion commune formulant les objectifs clés.
4. Poursuite du travail sur la "violence politique".
5. Envisager la politique pas seulement comme émanant du pouvoir politique traditionnel mais également de la société civile.
6. Anticiper l'évolution du travail à venir : « comment travailler demain ? »
7. Pétition à la Mairie de Kiev pour appeler au soutien de la Maison des gens libres (arrivant à la fin de ses financements)
8. Renforcer la coopération entre les acteurs de la société civile, sans l'intermédiaire du gouvernement (chercher des bailleurs pour organiser des tables rondes en France par exemple)
9. Identifier et développer les thèmes spécifiques importants et organiser des rencontres pour chacun d'eux (comment travailler avec la population dans les territoires occupés, avec les victimes du conflit...)
10. Fonder l'enseignement de l'Histoire sur les valeurs universelles des Droits de l'Homme.
11. Élaborer une liste commune de donateurs potentiels pour les activités.
12. Partager les ressources et s'appuyer sur les ressources existantes, apprendre à se passer de financement pour organiser des actions et événements (skype).
13. Travailler avec les médias : rendre plus visible les problèmes des déplacés, améliorer les connaissances des journalistes sur la question..
14. Intégration des déplacés : partager les programmes concernant le logement et le développement de PME (expérience géorgienne), envisager la citoyenneté municipale, changer l'attitude de l'État vis-à-vis des déplacés
15. Inclure les déplacés dans le vote : problème de l'enregistrement régional des citoyens, chercher des expériences similaires pour dépasser cette procédure d'enregistrement.
16. Développer les leviers d'influence dans l'élaboration des lois concernant les personnes déplacées.
17. Programme d'aide à l'emploi et d'auto-entreprise
18. Agir auprès des instances de décisions pour améliorer l'accès aux droits des déplacés
19. Créer un réseau des participants au séminaire
20. Communiquer autour de cet événement dans les médias
21. Échange d'expertise sur les projets de loi.
22. Établir le contact avec le spécialiste onusien rédacteur d'un rapport sur les relations du gouvernement avec les personnes déplacées.
23. Refuser toute discrimination envers les déplacés : se référer au droit international (CEDH) et contacter les experts sur ces questions
24. Assurer l'accès aux droits des personnes vulnérables et des minorités (roms, invalides)
25. Informer les déplacés sur leurs droits et démarches : dépliants etc.
26. Contacter directement les organisations internationales pour toute question urgente
27. Organiser de petits projets et manifestations en réseau, pour réunir la société civile et impliquer les déplacés dans la lutte pour leurs droits.
28. Attirer l'attention sur le nécessaire respect des Droits de l'Homme et des résolutions internationales dans les territoires non contrôlés par l'Ukraine.
29. Élargir le réseau aux collègues et se connecter aux experts

30. Résolution 1325. Former les autorités locales aux principes de déplacement interne des Nations-Unies.
31. Impliquer les personnes déplacées dans la lutte pour les droits économiques et sociaux.
32. Éducation dans les territoires occupés.